

COMMUNE DE BERTSTETT ASSOCIEES
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 23

Conseillers présents : 18

Nombre de pouvoirs : 5

Publié le 8 octobre 2026

Conseil municipal du 6 octobre 2026

Sous la présidence de Mme Valentine ERNE-HEINTZ, maire.

Étaient présents : BAUER Carine, BOHR Freddy, BURGER Eric, DUMONT Olivier, FREYSZ Anne, JACOB Christophe, KOPFF Carole, KRAEMER Anne-Marie, LASTHAUS Sébastien, LEMER Aude, MERCK Fanny, MOYA Caroline, NIESS Laetitia, RAPP Olivier, THIBAUT MEYER Sylvie, ZEISSLOFF Christian, ZEISSLOFF Patricia

Absents : DIEBOLT Rémy qui donne pouvoir à ERNE-HEINTZ Valentine, JACOB Julie qui donne pouvoir à KOPFF Carole, MARTINI Matthieu qui donne pouvoir à ZEISSLOFF Christian REYMUND Antoine qui donne pouvoir à KRAEMER Anne-Marie, RUCH Thomas qui donne pouvoir à BAUER Carine

Secrétaire de séance : BAUER Carine

1. OBJET : MISE A JOUR DES MODALITES DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES ET DES CHARGES

Madame le maire propose une mise à jour des conventions des salles communales afin de modifier les modalités de conventionnement et le montant des charges.

Vu le plan de suppression des chèques et afin de sécuriser les contrats de location, les locataires seront tenus de :

- Régler 100% du montant de la location dès la signature du contrat et au moins 30 jours avant la location, hors enterrements ou cas exceptionnels
- Signer un mandat de prélèvement SEPA au titre du dépôt de garantie

Pour une gestion cohérente de la fin d'année et des anciennes conventions déjà signées, cette modalité sera effective au 1^{er} janvier 2027.

Vu le réaménagement des jours de collecte des ordures ménagères, les locataires seront tenus de faire le tri des déchets alimentaires, soit en rapportant les déchets aux bornes présentes dans les villages soit en optant pour le forfait de 25 € pour l'enlèvement de ces déchets par une société spécialisée, sachant que ce forfait sera obligatoire pour les locations de plus de 50 personnes.

La bonne gestion du tri sera vérifiée à l'issue de la location et sera facturée 200 € en cas de non-respect des clauses de la convention.

Le foyer de Rumersheim étant en travaux, les tarifs seront revus à l'issue de ces derniers.

1. Salle de Berstett

	Location Complète	Petite salle seule	Petite salle avec cuisine	Grande salle sans cuisine	Bar pour apéro
LOCATION Week-end					
* habitants commune	420 €	100 €	250 €	270 €	200 €
* hors commune (cocoko)	850 €	200 €	500 €	550 €	400 €
LOCATION Journée					
* habitants commune	240 €	70 €	150 €	160 €	100 €
* hors commune (cocoko)	500 €	140 €	300 €	330 €	200 €
VAISSELLE	0,30 € / pers	/	0,30 € / pers	/	0,10 € / pers
ELECTRICITE	0,28/kwh	0,28/kwh	0,28/kwh	0,28/kwh	0,28/kwh
EAU	0,0069 €/ L	0,0069 €/ L	0,0069 €/ L	0,0069 €/ L	0,0069 €/ L
GAZ	0,24 €/kwh	0,24 €/kwh	0,24 €/kwh	0,24 €/kwh	0,24 €/kwh
SONO	50 €	inclus	inclus	50 €	/
Forfait tri des déchets	25 €	25 €	25 €	25 €	25 €
Forfait tri non effectué	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €
CAUTION					
* habitants commune	1 000 €	350 €	500 €	750 €	500 €
* hors commune	1 500 €	500 €	750 €	1 000 €	750 €
* associations	1 000 €	350 €	500 €	750 €	500 €
* clé et/ou badge	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
Forfait nettoyage en cas de défection de l'utilisateur	100 € de forfait minimum + 20 € l'heure				

2. Salle de Gimbrett

	Location complète avec cuisine	Location sans cuisine
Location Weekend		
Habitants commune	225 €	150 €
Habitants hors commune (cocoko)	410 €	260 €
Location Journée		
Habitants commune	115 €	75 €
Habitants hors commune (cocoko)	230 €	145 €
CHARGES		
VAISSELLE (par couvert complet)	0,30 €	
ELECTRICITE	0,39€/kwh	
EAU	0,0069 €/ L	
SONO	30 €	
Forfait tri des déchets	25 €	
Forfait tri non effectué	200 €	
CAUTION	750 €	
Forfait nettoyage en cas de défection de l'utilisateur	100 € de forfait minimum + 20 € l'heure	

3. Salle de Reitwiller

	Location complète avec cuisine
Location Weekend	
Habitants commune	160 €
Habitants hors commune (cocoko)	285 €
Location Journée	
Habitants commune	90 €
Habitants hors commune (cocoko)	160 €
CHARGES	
VAISSELLE (par couvert complet)	0,30 €
ELECTRICITE	0,50 €/kwh
EAU	0,0069 €/ L
SONO	
Forfait tri des déchets	25 €
Forfait tri non effectué	200 €
CAUTION	500 €
Forfait nettoyage en cas de défection de l'utilisateur	100 € de forfait minimum + 20 € l'heure

Le conseil municipal après délibération,

Décide d'appliquer, les nouvelles modalités de gestion du tri dans le cadre de la location des salles des fêtes et d'appliquer les tarifs en conséquence,

Décide d'appliquer, le nouveau tarif des charges d'électricité,

Décide d'appliquer, à partir du 1^{er} janvier 2027, les nouvelles modalités de paiement,

Autorise Madame le maire à modifier les conventions de location de salle en conséquence.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Copie conforme,

Madame Le Maire,

Valentine ERNE-HEINTZ



La secrétaire de séance

Carine BAUER

